

Lettre ouverte à Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset

Treize organisations culturelles suisses appellent le Conseil fédéral à faire preuve de la diligence nécessaire lors de la réouverture des théâtres et à prendre en compte la diversité et les conditions de production et de représentation spécifiques aux arts de la scène. Les conditions-cadres et concepts de protection actuels ne permettent pas une réouverture généralisée à partir du 8 juin 2020.

Le 22 mai 2020

Monsieur le Ministre de la Culture,

Le Conseil fédéral va se prononcer le 27 mai 2020 sur la possible réouverture généralisée des théâtres à partir du 8 juin 2020. Après avoir pris connaissance du plan de protection présenté par l'Union des théâtres suisses, l'Association suisse des orchestres professionnels et l'Association suisse des techniciens de théâtre et de spectacle, une décision relative à l'ouverture généralisée des théâtres tout en garantissant le cadre des exigences de l'OFSP nous paraît prématurée, et comporte de grands risques pour l'avenir des arts vivants dans notre pays.

En effet, il paraît inconcevable pour une grande majorité des employeur·es et des professionnel·les des arts de la scène de pouvoir réaliser leur travail dans les conditions déterminées : distance de deux mètres entre les interprètes, port du masque, contacts physiques limités, périodes de répétition en huis clos, diminution des jauges en espaçant les sièges occupés, etc.

Si sans doute quelques exceptions sont envisageables, elles ne sont de loin pas représentatives de l'ensemble des projets de danse et de théâtre. Nombre de spectacles devraient ainsi être complètement adaptés - ou reportés à des temps meilleurs. Le paysage professionnel des arts de la scène ne sera pas en mesure de mettre en œuvre les adaptations requises en dix jours, ceci d'autant plus que son activité a été mise en suspens depuis le début de la crise du CoVid19. Enfin, une réouverture généralisée des théâtres et lieux de représentation au public le 8 juin n'a que peu de sens dans la mesure où les compagnies n'ont pu ni créer, ni répéter leurs œuvres depuis le mois de mars, d'autant plus que la saison s'arrête traditionnellement pendant l'été.

Nous préconisons donc de réserver une possibilité de réouverture aux lieux et festivals qui seraient réellement en mesure d'appliquer les directives du plan de protection, et sur le principe de la dérogation, mais de maintenir le principe de fermeture généralisée au moins jusqu'à la fin de l'été.

Décider la réouverture généralisée, et par là remettre en question la possibilité de recours au chômage partiel (RHT) pour le secteur, aurait pour conséquence de mettre les employeur·es et les employé·es d'un secteur déjà largement précarisé dans d'encore plus grandes difficultés financières, et de péjorer encore à long terme leurs perspectives.

Nous ne remettons bien évidemment pas en cause la situation sanitaire, son urgence, ou la pertinence des mesures elles-mêmes. Mais il nous tient à cœur de souligner l'impossibilité d'effectuer notre travail si la situation épidémiologique ne permet pas un assouplissement des mesures.

Nous vous appelons, Monsieur le Ministre de la Culture, ainsi que l'ensemble du Conseil fédéral, à prendre en compte dans vos décisions le paysage des arts de la scène dans toute sa diversité : si certaines grandes institutions pourront s'adapter à des dispositifs aussi drastiques et à des jauges réduites à un spectateur·e sur trois, au prix de nombreux compromis, les compagnies de théâtre et de danse, les artistes de la scène contemporaine, les troupes actives dans le champ des arts performatifs, et les plus petits lieux de représentation ne pourront pas les appliquer.

Les professionnel·les des arts de la scène souhaitent exercer leurs métiers et retrouver le public dans les meilleurs délais ! Mais les conditions doivent être réalistes pour l'activité, et si les restrictions sanitaires devaient se prolonger, les modalités de leur application nécessitent un véritable délai de discussion et de mise en œuvre impliquant les différents acteur·es du paysage.

Signataires:

- Artos – Association professionnelle de la scène culturelle romande (<http://www.artos-net.ch>)
- AVDC – Association vaudoise de danse contemporaine (<https://www.avdc.ch>)
- Danse Suisse – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden / Association suisse des professionnels de la danse (<http://www.dansesuisse.ch>)
- FARS – Fédération des Arts de la Rue Suisses (<http://www.federation-arts-rue.ch>)
- FNAAC – Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs cultureels (<https://fnaac.ch>)
- KDKS/CASES – Konferenz der Hochschulen der darstellenden Künste und des literarischen Schreibens Schweiz / Conférence des Hautes écoles des arts du spectacle et de l'écriture littéraire de Suisse
- ProCirque – Schweizer Berufsverband der Zirkusschaffenden / Association suisse des professionnels des arts du cirque (<https://procirque.ch>)
- Reso – Tanznetzwerk Schweiz / Réseau Danse Suisse (<https://reso.ch>)
- Sonart – Musikschaffende Schweiz – Association Suisse de Musique (<https://www.sonart.swiss>)
- SSA – Société Suisse des Auteurs (<https://ssa.ch>)
- SSRS – Syndicat Suisse Romand du Spectacle (<https://ssrs.ch>)
- Théâtre ProNE
- Verein C / Association K Fribourg